

18-06-11

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES

À un ajournement de la séance ordinaire du 28 mai 2018 du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares tenu le lundi 11 juin 2018, à 19 h 40, à la salle des commissaires du centre administratif de la Commission scolaire des Phares, 435, avenue Rouleau à Rimouski, sont présents :

1. Les commissaires :

M^{mes} Lise Beaulieu, représentante du comité de parents pour les EHDAA
 Marie-Claude Hamel
 Karène Langlois, représentante du comité de parents pour l'ordre primaire
 Mylène Thibault

MM. Daniel Arseneault, vice-président
 Raynald Caissy
 Michel Pineault
 Alain Rioux
 Mario Ross
 André Trahan

formant quorum sous la présidence de M. Gaston Rioux.

2. La directrice générale, M^{me} Madeleine Dugas, et la secrétaire générale, M^e Cathy-Maude Croft.

À cette séance sont également présents :

M^{mes} Christine Marquis, directrice du Service des ressources informationnelles
 Marie-Hélène Ouellet, directrice du Service des ressources financières
 Anybel Roussy, chef de secrétariat

MM. Rock Bouffard, directeur du Service des ressources humaines
 Jocelyn Michaud, directeur général adjoint
 Jean Papillon, directeur du Service des ressources éducatives
 Carl Ruest, directeur du Service des ressources matérielles

Absences motivées :

M^{mes} Lise Lévesque

M. Pierre Pelletier, représentant du comité de parents pour l'ordre secondaire

18-06-11-324 MOT DU PRÉSIDENT

Le président, M. Gaston Rioux, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

18-06-11-325 PRÉSENTATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le président, M. Gaston Rioux, invite M. Claude-André Charest directeur du Centre de formation de Rimouski-Neigette – Formation professionnelle et du Centre de formation professionnelle de Mont-Joli-Mitis, accompagné de mesdames Michèle Thibault et Pascale Fortin directrices adjointes de ces mêmes centres à présenter les services offerts par les centres de formation professionnelle à la Commission scolaire des Phares et leur campagne de promotion Je suis Pro.com.

18-06-11-326 PÉRIODE DE DROIT DE PAROLE RÉSERVÉE AU PUBLIC

Le président, M. Gaston Rioux, invite les personnes présentes à formuler, si désiré, leurs questions concernant les gestes posés depuis la dernière séance ordinaire du conseil des commissaires.

Le sujet abordé dans les questions soumises par le public est le suivant :

- Plan d'effectifs du personnel professionnel 2018-2019

Intervention de M. Gaétan Côté, représentant syndical.

18-06-11-327 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Alain Rioux et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et présences;
2. Mot du président;
3. Présentation de la formation professionnelle;
4. Période de droit de parole réservée au public;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Décision :
 - 6.1 Taux et modalités de perception de la taxe scolaire pour 2018-2019 – Pour adoption;
 - 6.2 Plan d'effectifs du personnel professionnel 2018-2019 – Pour adoption;
 - 6.3 Remerciements 10 ans de service au 30 juin 2017;
 - 6.4 Remerciements 25 ans de service au 30 juin 2017;
 - 6.5 Gestion des absences et des suppléances du personnel enseignant et du personnel de soutien du secteur de l'adaptation scolaire – Modalités d'octroi de contrat (centre d'appels);

- 6.6 Service de traiteur au service de garde La Nacelle de l'école Elisabeth-Turgeon – Octroi de contrat;
 - 6.7 Service de traiteur au service de garde La Caverne des lutins de l'école de la Rose-des-Vents – Octroi de contrat;
 - 6.8 Comblement de poste de directrice adjointe ou de directeur adjoint de l'école Saint-Jean (**huis clos**);
 - 6.9 Comblement de poste de directrice ou de directeur de l'école Norjoli – Ouverture de poste et formation du comité de sélection (**huis clos**);
- 7. Seconde période de droit de parole réservée au public;
 - 8. Levée de la séance.

DÉCISION

18-06-11-328 TAUX ET MODALITÉS DE PERCEPTION DE LA TAXE SCOLAIRE POUR 2018-2019 – POUR ADOPTION

ATTENDU qu'en vertu de l'article 315 de la *Loi sur l'instruction publique*, la taxe scolaire peut être payée en deux versements si elle est égale ou supérieure à 300 \$;

ATTENDU que si le premier versement n'est pas fait le trente-et-unième (31^e) jour suivant l'expédition du compte de taxe, l'article 315 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le solde devient immédiatement exigible;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 312 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire des Phares doit imposer un taux de 0,26107 \$ par 100 \$ d'évaluation uniformisée ajustée pour un immeuble qui excède 25 000 \$ pour 2018-2019;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 316 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire des Phares doit fixer le taux d'intérêt sur les comptes recevables;

Il est proposé par M. Daniel Arseneault et résolu d'exiger des intérêts au taux annuel de 18 % calculé mensuellement sur tout compte de taxe recevable passé dû de trente (30) jours.

18-06-11-329 PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL PROFESSIONNEL 2018-2019 – POUR ADOPTION

ATTENDU les analyses et les échanges réalisés lors de la préparation du projet du plan d'effectifs du personnel professionnel pour l'année 2018-2019;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité des relations de travail;

ATTENDU les discussions au comité plénier du 28 mai 2018;

ATTENDU les dispositions de l'article 5-6.00 de la convention collective applicable au personnel professionnel;

Il est proposé par M. Raynald Caissy et résolu d'adopter le plan d'effectifs 2018-2019 du personnel professionnel, tel que présenté par la directrice adjointe du Service des ressources humaines et codifié sous le numéro H104 4.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

18-06-11-330 REMERCIEMENTS 10 ANS DE SERVICE AU 30 JUIN 2017

Il est proposé par M. Michel Pineault et résolu d'exprimer nos plus sincères remerciements aux personnes ci-après désignées, qui œuvrent au sein de la Commission scolaire des Phares depuis 10 ans.

PERSONNEL CADRE	PERSONNEL ENSEIGNANT	PERSONNEL PROFESSIONNEL	PERSONNEL DE SOUTIEN
Julie Brûlé (Service des ressources financières)	Pricille Lemelin (C.F.R.N. - Formation professionnelle)	Annie Côté (C.F.A. Mont-Joli)	Céline Côté (SG La Nacelle)
Brigitte Côté (Paul-Hubert)	Pierre Perry (C.F.R.N. - Formation professionnelle)	Francis Bélanger (C.F.R.N. - Formation professionnelle)	Denise Parent (Écho-des-Montagnes)
	Liette Ross (C.F.R.N. - Formation professionnelle)	Marie-Christine Gauvin (Paul-Hubert)	Isabelle Valcourt (C.F.R.N. Entreprises)
	Sébastien Guénard (Boijoli)		Daniel Boucher (C.F.R.N. - Formation professionnelle)
	Christine Gagnon (Boijoli)		Isabelle Plante (de la Rose-des-Vents)
	Valérie Ouellet (C.F.A. Mont-Joli)		Sylvie Desrosiers (de la Source)
	Steeve Pelletier (C.F.P. Mont-Joli-Mitis)		Marie-Hélène Dubé (de l'Aquarelle)
	Marie-Andrée Dubé (de la Colombe)		Josée Vignola (de l'Aquarelle)
	Stéphane Camirand (de la Rose-des-Vents)		Sonia Bujold (de l'Estran)
	Valérie Lévesque (de la Rose-des-Vents)		Sébastien Côté (de Sainte-Agnès)
	Émilie Thériault-Deroy (de la Source)		Marie-Maxime Laflamme (de Sainte-Odile)
	Philippe Cavanagh (de l'Envol)		Lucie Rioux (des Bois-et-Marées)
	Myriam Robichaud (de Mont-Saint-Louis)		Marie-Ève Lizotte (des Merisiers)
	Émilie Banville (de Mont-Saint-Louis)		Mélanie Dubé (du Mistral)
	Martine Leblanc (de Sainte-Agnès)		Stéphanie Rodrigue (du Mistral)
	Marie-Ève Lévesque (de Sainte-Agnès)		Marie-Hélène Jean (du Rocher)
	Johanne Savard (de Sainte-Agnès)		Jean-Nicolas Morin (du Rocher)

	Claude Laflamme (de Sainte-Luce) Anabel St-Pierre (de Sainte-Odile) Cindy Michaud (de Saint-Rémi) Kathy Dufour (des Alizés) Valérie Lévesque (des Alizés) Marie-Pierre Dionne (des Bois-et-Marées) Marie-Ève Proulx (des Bois-et-Marées) Denis Beaulieu (du Mistral) Josée Lamonde (du Mistral) Marie-Pier Lavoie Roussel (du Mistral) Martine Fournier (du Rocher) Marie-Pierre Lévesque (du Rocher) Maxime Moreau (Marie-Élisabeth) Catherine Iza (Norjoli) Mélanie St-Laurent (Paul-Hubert) Jean Bélanger (Paul-Hubert) Anne Pelletier (Paul-Hubert) Marie-Noëlle Pouliot (Paul-Hubert) Marie-Josée St-Laurent (Paul-Hubert) Stéphanie Vill (Saint-Jean)		Nadine Ouellet (du Rocher) Véronique Boisson (Écho-des-Montagnes) Marie-Ève D'Astous (Écho-des-Montagnes) Sandra Lecours (Norjoli) Mélina Gagnon (Norjoli) Caroline Sirois (Paul-Hubert) Martine Bouchard (SG La Gardami) Hélène Canuel (SG La Nacelle) Nathalie Parent (SG La Rosée)
2	37	3	26

18-06-11-331 REMERCIEMENTS 25 ANS DE SERVICE AU 30 JUIN 2017

Il est proposé par M. André Trahan et résolu d'exprimer nos plus sincères remerciements aux personnes ci-après désignées, qui œuvrent au sein de la Commission scolaire des Phares depuis 25 ans.

PERSONNEL
CADRE

PERSONNEL
ENSEIGNANT

PERSONNEL
PROFESSIONNEL

PERSONNEL
DE SOUTIEN

Valérie Gagnon (des Alizés)	Suzie Coll (C.F.R.N. Formation Professionnelle) Marie-Josée Thibault (Centre jeunesse primaire) Marie-Claire Roy (D'Auteuil) Marise Lavoie (de la Source) Robin Leclerc (de Mont-Saint-Louis) Alain Roy (de Mont-Saint-Louis) Lise Beaudet (du Mistral) André Couture (Élisabeth-Turgeon) Katia Voyer (Élisabeth-Turgeon) Jean-François Laplante (Paul-Hubert) Marie-Christine Desrosiers (Saint-Jean) Louise Plourde (Saint-Jean) Louis Trépanier (Saint-Jean)	Sandra Annie Dionne (Saint-Jean)	Michel Gaudreault (des Alizés) Line Bellavance (SG La Rosée)
1	13	1	2

18-06-11-332 GESTION DES ABSENCES ET DES SUPPLÉANCES DU PERSONNEL ENSEIGNANT ET DU PERSONNEL DE SOUTIEN DU SECTEUR DE L'ADAPTATION SCOLAIRE – MODALITÉS D'OCTROI DE CONTRAT (CENTRE D'APPELS)

ATTENDU les négociations réalisées;

ATTENDU les discussions intervenues au comité plénier;

ATTENDU l'article 13.3 de la *Politique relative à l'acquisition des biens et services*;

Il est proposé par M. Mario Ross et résolu d'octroyer le contrat relatif à la gestion des absences et des suppléances du personnel enseignant et du personnel de soutien du secteur de l'adaptation scolaire, à compter du 29 août 2018, et ce, jusqu'au 20 juin 2019, à la firme 138102 Canada inc., faisant affaire sous le nom de Centre d'affaires de Rimouski, comme présenté par M. Rock Bouffard, directeur du Service des ressources humaines.

18-06-11-333 SERVICE DE TRAITEUR AU SERVICE DE GARDE LA NACELLE DE L'ÉCOLE ÉLISABETH-TURGEON – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU l'actuel contrat avec l'entreprise 9047-5971 Québec inc. (Buffet de Marque) pour la préparation des dîners au service de garde La Nacelle de l'école Élisabeth-Turgeon;

ATTENDU que ce contrat vient à échéance le 30 juin prochain;

ATTENDU que le conseil d'établissement de l'école a manifesté sa satisfaction eu égard aux services offert par ce fournisseur au cours des dernières années;

ATTENDU la négociation de gré à gré tenue avec ce fournisseur pour poursuivre la réalisation de ce service;

ATTENDU l'offre déposée par le fournisseur et son acceptation par le conseil d'établissement de l'école;

ATTENDU que la *Loi sur les contrats des organismes publics* permet l'octroi de tel contrat de gré à gré;

Il est proposé par M. Michel Pineault et résolu d'octroyer le contrat de fourniture d'un service de traiteur pour la préparation des dîners au service de garde La Nacelle de l'école Élisabeth-Turgeon à 9047-5971 Québec inc. (Buffet de Marque) aux prix unitaires suivants :

- 4,45 \$ en 2018-2019;
- 4,55 \$ en 2019-2020;
- 4,65 \$ en 2020-2021;

(service non taxable), pour les trois prochaines années scolaires.

18-06-11-334 SERVICE DE TRAITEUR AU SERVICE DE GARDE LA CAVERNE DES LUTINS DE L'ÉCOLE DE LA ROSE-DES-VENTS – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU l'actuel contrat avec l'entreprise 9047-5971 Québec inc. (Buffet de Marque) pour la préparation des dîners au service de garde La Caverne des Lutins de l'école de la Rose-des-Vents;

ATTENDU que ce contrat vient à échéance le 30 juin prochain;

ATTENDU que le conseil d'établissement de l'école a manifesté sa satisfaction eu égard aux services offert par ce fournisseur au cours des dernières années;

ATTENDU la négociation de gré à gré tenue avec ce fournisseur pour poursuivre la réalisation de ce service;

ATTENDU l'offre déposée par le fournisseur et son acceptation par le conseil d'établissement de l'école;

ATTENDU que la *Loi sur les contrats des organismes publics* permet l'octroi de tel contrat de gré à gré;

Il est proposé par M^{me} Mylène Thibault et résolu d'octroyer le contrat de fourniture d'un service de traiteur pour la préparation des dîners au service de garde La Caverne des Lutins de l'école de la Rose-des-Vents à 9047-5971 Québec inc. (Buffet de Marque) aux prix unitaires suivants :

- 4,50 \$ en 2018-2019;

- 4,55 \$ en 2019-2020;
 - 4,65 \$ en 2020-2021;
- (service non taxable), pour les trois prochaines années scolaires.

18-06-11-335 HUIS CLOS

À 20 h 35, il est proposé par M. Alain Rioux et résolu de continuer la séance à huis clos.

18-06-11-336 RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

À 20 h 40, il est proposé par M. Daniel Arseneault et résolu de siéger en séance publique.

18-06-11-337 COMPLEMENT DE POSTE DE DIRECTRICE ADJOINTE OU DE DIRECTEUR ADJOINT DE L'ÉCOLE SAINT-JEAN – FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION

ATTENDU la *Politique de gestion du personnel cadre*;

ATTENDU le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires*;

ATTENDU la *Politique de dotation des ressources humaines*;

ATTENDU que le poste de directrice adjointe ou de directeur adjoint de l'école Saint-Jean est devenu vacant suite à la nomination de la titulaire à un autre poste;

ATTENDU l'ouverture du poste pour fins de comblement par voie de concours;

Il est proposé par M. Mario Ross et résolu de former le comité de sélection pour le comblement de ce poste qui serait composé de :

- Deux commissaires désignés par le conseil;
- Deux cadres nommés par la direction générale.

De désigner les commissaires suivants pour former le comité de sélection :

- M. Michel Pineault;
- M. Daniel Arseneault;

Et de nommer le commissaire suivant pour agir comme substitut :

- M. André Trahan.

18-06-11-338 COMPLEMENT DE POSTE DE DIRECTRICE OU DE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE NORJOLI – OUVERTURE DE POSTE ET FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION

ATTENDU la *Politique de gestion du personnel cadre*;

ATTENDU le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires*;

ATTENDU la *Politique de dotation des ressources humaines*;

ATTENDU que le poste de directrice ou de directeur de l'école Norjoli sera vacant à compter du 1^{er} juillet 2018;

Il est proposé par M. Alain Rioux et résolu d'ouvrir, pour fins de comblement par voie de concours, le poste de directrice ou de directeur de l'école Norjoli.

Il est également résolu de former le comité de sélection pour le comblement de ce poste qui serait composé de :

- Deux commissaires désignés par le conseil;
- Deux cadres nommés par la direction générale;
- Un parent nommé par le conseil d'établissement de l'école Norjoli.

De désigner les commissaires suivants pour former le comité de sélection :

- M. Michel Pineault;
- M. Daniel Arseneault;

Et de nommer le commissaire suivant pour agir comme substitut :

- M. André Trahan.

18-06-11-339 SECONDE PÉRIODE DE DROIT DE PAROLE RÉSERVÉE AU PUBLIC

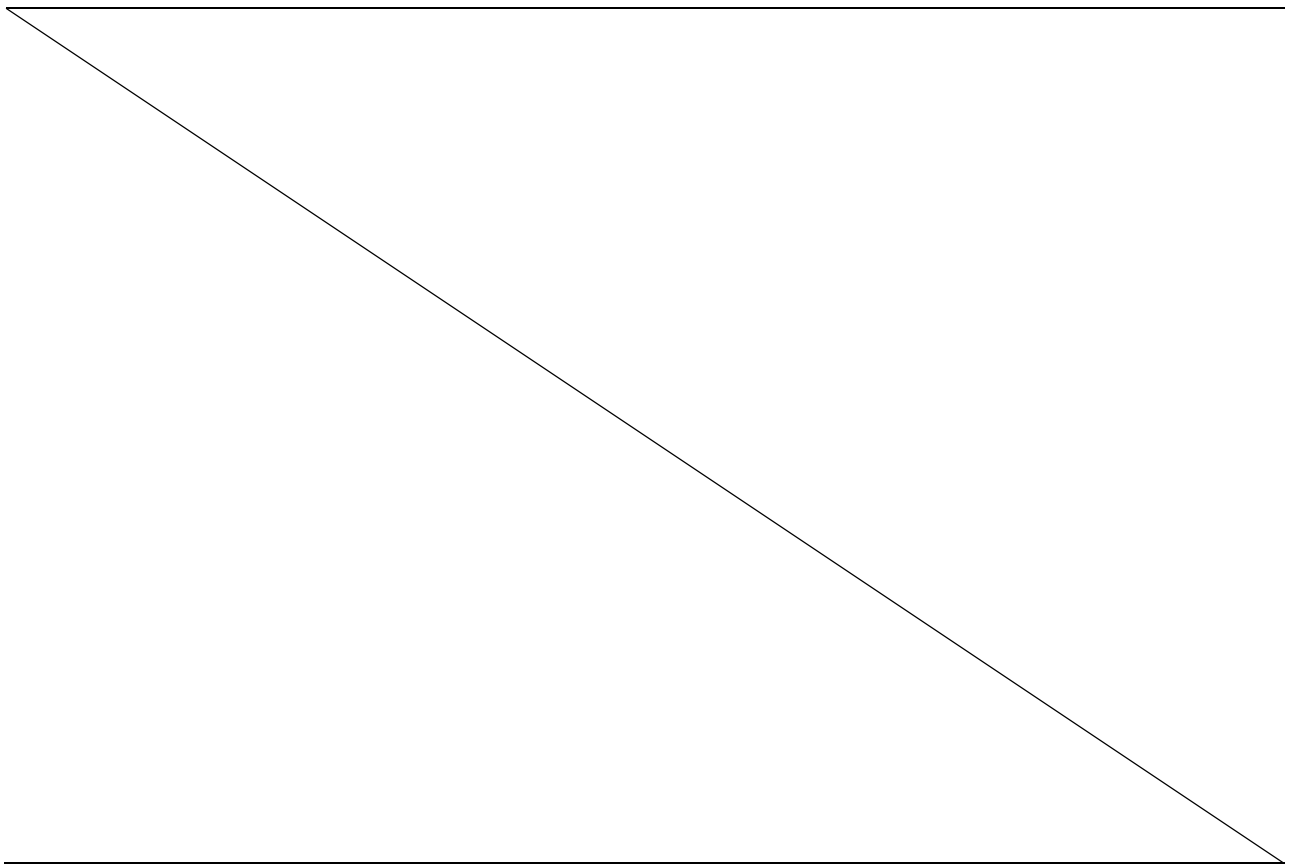
Aucune question n'est soumise.

18-06-11-340 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 43, il est proposé par M. André Trahan et résolu de lever la séance.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE



Conseil des commissaires

Ajournement de la séance ordinaire du 28 mai 2018 tenu le 11 juin 2018

INDEX DES RÉOLUTIONS

18-06-11-324	MOT DU PRÉSIDENT
18-06-11-325	PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES
18-06-11-326	PÉRIODE DE DROIT DE PAROLE RÉSERVÉE AU PUBLIC
18-06-11-327	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
18-06-11-328	MODALITÉS DE PERCEPTION DE LA TAXE SCOLAIRE POUR 2018-2019 – POUR ADOPTION
18-06-11-329	PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL PROFESSIONNEL 2018-2019 – POUR ADOPTION
18-06-11-330	REMERCIEMENTS 10 ANS DE SERVICE AU 30 JUIN 2018
18-06-11-331	REMERCIEMENTS 25 ANS DE SERVICE AU 30 JUIN 2018
18-06-11-332	GESTION DES ABSENCES ET DES SUPPLÉANCES DU PERSONNEL ENSEIGNANT ET DU PERSONNEL DE SOUTIEN DU SECTEUR DE L'ADAPTATION SCOLAIRE – MODALITÉS D'OCTROI DE CONTRAT (CENTRE D'APPELS)
18-06-11-333	SERVICE DE TRAITEUR AU SERVICE DE GARDE LA NACELLE DE L'ÉCOLE ÉLISABETH-TURGEON – OCTROI DE CONTRAT
18-06-11-334	SERVICE DE TRAITEUR AU SERVICE DE GARDE LA CAVERNE DES LUTINS DE L'ÉCOLE DE LA ROSE-DES-VENTS – OCTROI DE CONTRAT
18-06-11-335	HUIS CLOS
18-06-11-336	RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE
18-06-11-337	COMPLEMENT DE POSTE DE DIRECTRICE ADJOINTE OU DE DIRECTEUR ADJOINT DE L'ÉCOLE SAINT-JEAN – FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION
18-06-11-338	COMPLEMENT DE POSTE DE DIRECTRICE OU DE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE NORJOLI – OUVERTURE DE POSTE ET FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION
18-06-11-339	SECONDE PÉRIODE DE DROIT DE PAROLE RÉSERVÉE AU PUBLIC
18-06-11-340	LEVÉE DE LA SÉANCE